

Le Pôle Génie Civil Ouest a été labellisé Pôle de compétitivité par le gouvernement lors du CIADT du 12 juillet 2005.

Objectifs

- Constituer un ensemble de compétences combinées à vocation européenne et internationale, spécialiste dans les études des contraintes propres aux ouvrages de génie civil en situation complexe ou extrême.
- S'affirmer comme un pôle de compétitivité à dominante technologique dans le domaine du génie civil.
- Proposer un service global pour les grands constructeurs et aménageurs français et du monde entier qui font appel aux techniques développées par le génie civil.

Thématiques

Dans le domaine du génie civil au sens large (incluant notamment les travaux routiers, les ouvrages d'art, le bâtiment, la construction métallique, les réseaux), le Pôle possède quatre domaines d'excellence :

- les études de stabilité – conception, fondations, structures, fonctionnement,
- les études de durabilité et de cycle de vie,
- les études sous conditions climatiques variables ou dégradées, vis-à-vis de la mer et de l'atmosphère,
- les études relatives à l'interaction des ouvrages de génie civil avec leur environnement.

Territoire et zonage R&D

Le territoire du Pôle de Compétitivité couvre la région des Pays de la Loire et a vocation à s'étendre à tout le territoire national.

Le zonage R&D du Pôle de compétitivité comprend :

- la communauté urbaine de Nantes : Nantes Métropole
- la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire : la CARENE



CSTB ; EIFFAGE - Le viaduc de Millau en essais à la soufflerie atmosphérique et vue terminée